



Rue du Lombard, 8/2 - 5000 Namur
081/73.40.86
secretariat@equipespopulaires.be

Cette analyse est téléchargeable sur :
www.equipespopulaires.be



Avec le soutien de

Question de point de vue

Novembre 2016

Il est temps de relancer la cotisation sociale

Par Christine Steinbach,
Présidente des Equipes Populaires

Faut-il réformer le financement de la Sécurité sociale pour en sauver les principes et le fonctionnement ? Et si oui, par quelles voies ? Parce qu'ils ne contribuent guère à la solidarité, les revenus autres que ceux du travail sont pointés du doigt. Mais gare aux impasses de la voie fiscale. Le moment est venu de rappeler que la cotisation, c'est du salaire. Et qu'il faut relancer les salaires !

Des principes clés pour le vivre ensemble

La Sécu est un système dont les fondations contiennent des principes qui concrétisent les valeurs d'une société de progrès. **Elle organise la solidarité à l'échelle d'un pays**, de telle sorte que chacun-e cotise aujourd'hui selon ses **moyens**, ce qui lui **donne droit** à des prestations ou revenus de remplacement au moment où il/elle en a **besoin**. **Cette solidarité sociale n'a rien d'une charité inquisitrice** : je ne connais pas les pensionnés qui aujourd'hui prennent leur retraite et perçoivent une pension à laquelle je contribue. Je n'ai pas à juger de leur situation, de leur mérite, de leur comportement... Et les travailleurs qui, par leurs cotisations, contribuent à ma retraite à venir non plus.

Enfin, cette solidarité a une vocation universelle : les soins de santé et les allocations familiales ont été étendus à plus de 90% de la population, et nombre de pays voisins nous envient la qualité de

ces prestations. Même les revenus de remplacement qui concernent principalement les salariés, ont connu une extension vers les jeunes sortant des études. C'est aussi, bien sûr, un outil de lutte contre l'appauvrissement. Sans la Sécu, une part significative de la population basculerait dans la pauvreté.

Et surtout, ce système a contribué à sortir le salaire de la pure logique de marché. On se souvient que les luttes sociales sont parvenues à imposer un **salaire « politique »** c'est-à-dire un salaire **négocié collectivement**, ce qui a donné les barèmes. Cette logique de négociation entre les travailleurs et le patronat a donc pris le pas sur la logique de prix imposé par la loi de l'offre et de la demande. Et la Sécu, c'est **la partie socialisée du salaire**, ou la part du salaire mise dans le pot commun par le biais de la cotisation.

La sécurité sociale contribue donc à fabriquer de la société ; à organiser du vivre ensemble sur une valeur de solidarité et dans un objectif de mieux-

être pour tous. Alors que tant d'autres choses sont fonction de la seule loi du profit.

La Sécu assiégée

Mais depuis plusieurs décennies, ces principes de fond sont en butte à l'érosion. La vague néolibérale érode sans relâche sous prétexte de modernisation, d'austérité budgétaire et de compétitivité. Erosion à **coups de mots** : « la sécu est impayable », « on ne pourra pas financer les pensions » ; « les chômeurs profitent » ; « il faut moderniser »... Et à **coups de mesures** : aucun domaine de la Sécu n'y échappe : dégressivité accrue des allocations de chômage ; recul de l'âge de la pension ; réduction de l'indemnité maladie... La Sécu devient la variable d'ajustement du budget fédéral. Et n'oublions pas non plus la régionalisation des allocations familiales qui a ouvert la porte à leur privatisation.

Ces mesures entraînent non seulement des exclusions du système de solidarité, une baisse de la qualité des prestations, mais également un **découragement inquiétant** : combien de gens renoncent tout simplement à faire valoir leurs droits parce qu'ils n'en peuvent plus des contrôles, des démarches et des vexations multiples qui les attendent à chaque étape d'un parcours de plus en plus incertain ?

Plus profondément encore, ces mesures s'attaquent aux principes mêmes de la Sécu et font faire un bond incroyable en arrière. Deux exemples récents pour illustrer ceci. Quand un ministre propose de **demander aux collègues des jours de congé** lorsqu'on a épuisé les siens et que l'on doit s'occuper d'un enfant gravement malade : c'est bien un retour à une forme d'esprit caritatif qui est à l'œuvre. Faire appel à la compassion des collègues et non à la responsabilité des patrons : je ne vous paierai pas un jour de congé en plus mais vous pouvez toujours demander à un collègue de sacrifier les

siens. Et quand le gouvernement envisage de **faire une enquête sur les revenus** pour limiter l'octroi d'une allocation de chômage : c'est bien un basculement vers un autre régime qui s'opérerait, celui de l'assistance conditionnée et sélective. Sans compter qu'on vole ainsi ceux et celles qui ont cotisé durant leur carrière. Une étrange conception de la modernité si souvent mise en avant par le gouvernement Michel, qui se flatte d'adapter le système pour tenir compte de l'évolution de la vie.

L'argument de la compétitivité ne tient pas

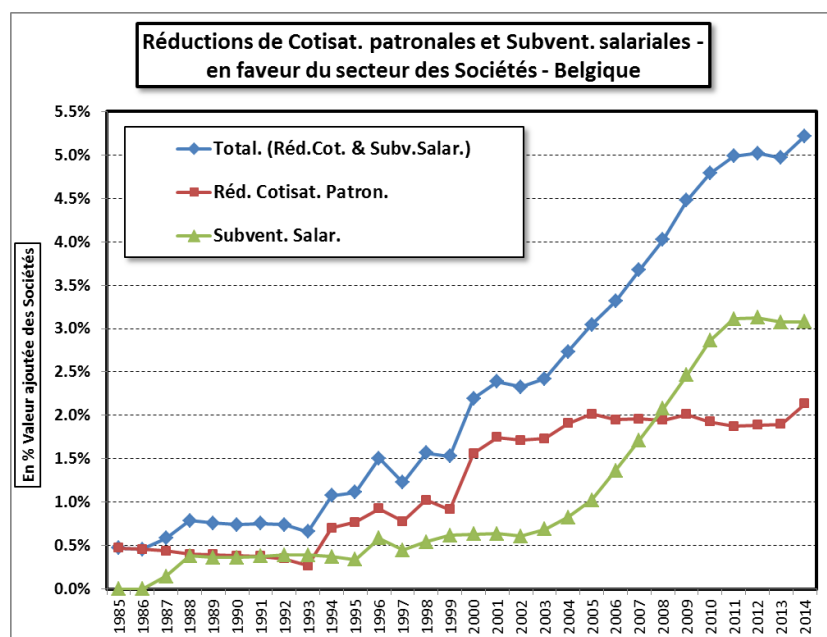
Cependant, à force d'entendre ces discours et de subir ces mesures, on finirait par se sentir ingénu, voire rétrogrades à réclamer que l'on fasse exactement le contraire : défendre, et même étendre et renforcer les bienfaits de la Sécu. Et pour cela, repenser son financement.

Actuellement la Sécu est (encore) alimentée à 60% par des cotisations sociales et à 40% par du financement public alternatif (voir graphique ci-dessous). Ce qui correspond relativement bien aussi aux dépenses : 60% relèvent de prestations professionnelles (comme les pensions et le chômage) et 40% de prestations « universelles » (allocations familiales, soins de santé).

Mais d'abord, posons-nous cette question : le « coût du travail » nous met-il en défaut de concurrence avec nos voisins au point que ce n'est plus tenable ? Ce n'est pas l'avis de l'économiste Réginald Savage, pour qui les indicateurs de compétitivité sont biaisés. Notamment parce que l'on considère la cotisation patronale comme un coût en plus du salaire, alors qu'elle fait partie de ce salaire. Or les politiques de réductions de charges représentent un poids lourd budgétaire en augmentation constante, alors que la part des salaires est en baisse.

En outre, depuis l'époque de la loi de compétitivité en 1996, l'écart entre les pays concernés est résorbé.

En fait, la comparaison du coût du travail entre pays voisins conduit surtout à jouer au « moins-disant » donc au définancement de la Sécu. « *On se cantonne dans une approche d'adaptation au contexte. Il faut une approche globale qui analyse le contexte, non pour le suivre mais pour chercher une solution valable pour les différents pays. Sinon on ne fait qu'exporter du chômage* ».



La voie fiscale n'est pas toujours la meilleure

Pour chercher une solution au financement de la Sécu, il faut s'appuyer sur un diagnostic correct et analyser les effets dérivés d'une mesure. On sait que les revenus du capital et de la propriété sont trop peu mis à contribution. Ils sont peu (taux fixes) ou pas taxés et il n'y a pas de progressivité appliquée à ces revenus, qui ne sont par ailleurs pas globalisés à l'IPP (impôt des personnes physiques).

Mais R. Savage met en garde sur les risques d'impasse de la voie fiscale. D'abord en ce qui concerne la base imposable : on assiste actuellement à une érosion des revenus d'intérêts ; il n'y a pas de péréquation pour les revenus issus de l'immobilier ; les bénéfices distribués aux actionnaires s'en vont de plus en plus à l'étranger... Et puis se pose la question du report de charge : « qui, in fine, paierait la note si l'on finançait autrement la Sécu pour compenser la baisse des cotisations ? Avec quel impact sur l'emploi ? » Autrement dit, imposer une TVA sociale aux entreprises peut avoir deux résultats bien différents. Il se peut qu'elle conduise à diminuer les profits. Pour cela il faut que l'on

préserve le lien entre le coût de la vie et l'indexation des salaires et des prestations sociales ; ou que cette TVA ne soit pas répercutée intégralement dans les prix. Mais il se peut aussi qu'elle entraîne une pression qui se répercute sur les emplois (précarisés) et les salaires.

Augmenter la part salariale est payant

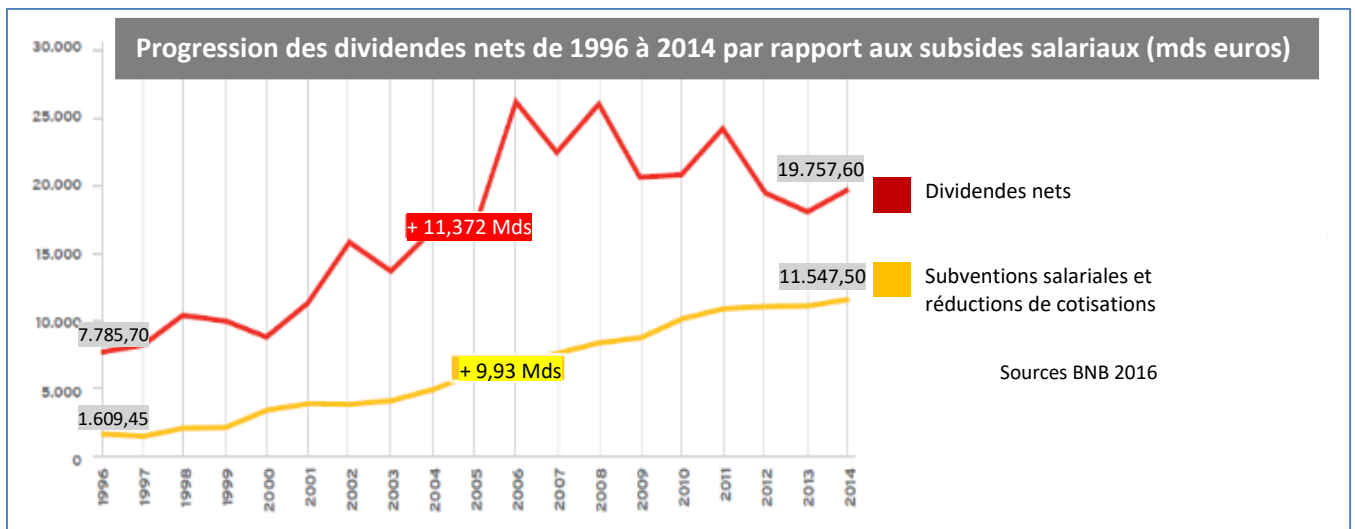
A l'inverse, et contrairement à ce qu'on entend constamment dire, la baisse des cotisations patronales n'est pas forcément favorable à l'emploi et s'apparente plutôt, on l'a dit, à une compétition entre pays pour la dévaluation fiscale et la baisse des salaires. Et contrairement aussi à ce qui se dit, le « coin socio-fiscal » (ce que l'employeur paie en plus du salaire poche) est **d'abord un vrai salaire indirect**. Avec un revenu de remplacement (pension, chômage, indemnité-maladie...), on soutient une demande qui finance à son tour des emplois. Financer les revenus de remplacement par des assurances privées est à la fois moins solidaire et plus coûteux.

En conclusion, souligne R. Savage, une fois que l'on a démonté l'argument phare qui veut que les charges de l'employeur sont trop lourdes et pénalisent l'emploi, alors on peut repartir sur une

vraie question : celle du coût excessif de la finance spéculative et du rendement exigé par les actionnaires. Ce sont eux qui absorbent la majeure partie des bénéfices des entreprises, et ce sans prendre aucun risque ni investir dans l'économie. Il est donc grand temps de plaider ***pour que les pays européens s'accordent sur une remontée raisonnable de la part salariale.*** Et

pour que les coûts du vieillissement, soient supportés par une part des gains de productivité.

Pour l'heure c'est l'inverse qui se passe : les réductions de cotisations patronales et autres subsides salariaux nourrissent les actionnaires. Anne Panneels (FGTB) le rappelle par un graphique éclairant :



Relancer la cotisation sociale (part du salaire) est une question de choix politique. Certes cela va à l'encontre de l'idéologie néolibérale qui imprègne le gouvernement actuel, le conduisant à snober la concertation sociale : « le consensus entre les partenaires (syndicat, patronat, Etat) est effrité » constate Anne Léonard (CSC). C'est donc la question des étapes d'une contre-offensive qui est cruciale.

Démonter les mots du pouvoir et ouvrir des horizons

Et dans la construction de ces étapes, le travail d'éducation populaire est incontournable. Il se comprend sur un double front. Il faut démonter le discours dominant sur la compétitivité auprès de la population, qui entend à longueur de journée toutes sortes de contre-vérités. Il faut aussi ouvrir des horizons.

Dans la foulée d'une revendication sur la relance de la part salariale, un horizon à débattre pourrait être celui du « salaire à vie », concept porté par le Réseau salariat et Bernard Friot, un sociologue français. Que dit ce concept ? En résumé, il rappelle que toute richesse provient du travail, rémunéré ou non. Chacun-e, travailleur-se avec ou sans emploi, a donc une valeur économique et est de ce fait un acteur potentiel légitime du débat sur les buts et les moyens de l'économie. Alors pourquoi ne pas lui attribuer un salaire, non pas sur base d'un poste de travail mais sur base de son utilité, de sa qualification ? Une façon d'étendre la Sécurité sociale en tant que dispositif de distribution primaire des richesses, dont le Réseau salariat rappelle qu'il est, essentiellement, un outil anti-capitaliste, donc porteur d'alternative.